

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 mai 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 26**

**Quartier Fertile - projet de ferme maraichère  
Demande de garantie financière**

**Quimper Bretagne Occidentale a été retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ANRU « Quartier Fertile » sur le quartier prioritaire de Kermoysan avec comme action phare la création d'une ferme maraichère bio. Depuis mi-février 2024, M. Raud a pris possession des terrains et des équipements mis à disposition. Dans le cadre de son projet, M. Raud a sollicité des prêts auprès du Crédit Agricole qui demande une garantie d'emprunt de l'agglomération**

**\*\*\***

Quimper Bretagne Occidentale a été retenu dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ANRU « Quartier Fertile » sur le quartier prioritaire de Kermoysan avec comme action phare la création d'une ferme maraichère bio

L'objectif de l'ANRU au travers de cet appel à projet était de développer au sein des 450 quartiers ANRU des activités agricoles au sein des tissus urbains et péri-urbains avec la création d'emplois. Le projet devait répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires ;
- Améliorer la qualité de vie ;
- Favoriser la cohésion sociale ;
- Contribuer à la préservation des ressources naturelles et à la réduction du changement climatique ;
- Faire de l'agriculture urbaine un levier de la transition écologique des quartiers.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/05/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/05/2024 (accusé de réception du 23/05/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

D'autres actions sont intégrées dans le cadre de cet appel à projet avec en particulier la création d'un verger de petits fruitiers au sein du Jardin du Manoir par la MPT de Penhars inauguré fin 2021 avec la participation des habitants et la réalisation d'un jardin familial de 25 parcelles par la Ville de Quimper qui sera mis en service dans les prochaines semaines.

Un bail a été signé avec M. RAUD ainsi qu'une charte d'engagement par rapport aux attentes de la collectivité dans le cadre des exigences de l'ANRU avec l'opération QUARTIER FERTILE. A ce titre, la ferme servira de support pour des actions de sensibilisation des habitants du quartier et également pour faire découvrir les métiers du maraichage et de la nature à certains publics en recherche de perspective d'emploi. M. Raud s'engage ainsi à permettre l'accès à la ferme pour le développement de ces actions et à y participer en fonction de ces possibilités. De même, hormis la vente à la ferme sur place, une réflexion est menée pour la délocalisation de la vente des produits issus de la ferme au sein du quartier prioritaire (lieu, fréquence à définir) afin de se rapprocher au plus près des habitants du quartier prioritaire. Enfin, M. Raud s'engage à participer à l'examen de la mise en place d'un dispositif de paniers solidaires. Ce dernier projet sera piloté par Quimper Bretagne Occidentale avec les partenaires financiers qui pourraient intervenir.

Mi-février 2024, les clefs pour l'accès aux parcelles et aux équipements (bâtiments, tunnels de maraichage) lui ont été remises. Depuis, M. Raud a commencé à procéder aux différents travaux nécessaires pour pouvoir avoir une production dès cette année.

Quimper Bretagne Occidentale a prévu dans le cadre des 48H de l'Agriculture Urbaine organisée du 24 au 26 mai 2024 un temps fort pour faire découvrir cette ferme avec des animations auprès des scolaires et de la population.

Dans le cadre du financement de son projet, M. Raud a sollicité des prêts auprès, du Crédit Agricole qui demande que l'agglomération se porte garant. M. Raud sollicite donc la garantie d'emprunt de QBO pour les prêts visant à acquérir le matériel nécessaire à la production (tracteur, véhicule utilitaire, matériel d'irrigation, outils divers...).

Le montant des 3 emprunts contracté auprès du crédit agricole du Finistère s'élève à 35 000 €.

Après instruction du dossier, il est proposé de garantir 50 % du montant des emprunts, conformément aux articles L2251-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

La garantie serait accordée pour 3 contrats d'emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

## Emprunt 1

Emprunteur : RAUD ALEXIS  
Objet du financement : TRACTEUR ET OUTILS DIVERS  
Montant de votre projet : 12000 € HT

### Financement Moyen Long Terme :

Montant du financement sollicité	12000 €
Type de financement	Création/Installation/Reprise/Offre Goyave (*)
Durée de financement	84 mois
Dont période de différé partiel	12 mois
Taux d'intérêt annuel fixe	3,24 %
Périodicité	Mensuelle
Amortissement	Echéance constante
Montant de l'échéance (hors assurance) (**)	183.62 €
Montant des intérêts pendant la phase de différé (hors assurance)	32,40 €
Frais de dossier (hors garantie)	60 €

#### Commentaire :

En phase de différé : Remboursement du montant des intérêts soit 32.4€/mois

En Phase d'amortissement : Remboursement de l'échéance (capital + intérêts) soit 183.62€/mois

\* Offre réservée aux futurs professionnels, en phase de création ou de reprise d'entreprise. Prêt amortissable, d'une durée de 24 à 84 mois, sans frais de dossier, d'un montant maximum de 50 000€.

\*\* Hors période de différé et d'anticipation.

Le montant de la première échéance est indiquée à titre indicatif, et est susceptible de varier en fonction du montant du premier déblocage et de la date de prélèvement de la première échéance.

## Emprunt 2

Emprunteur : RAUD ALEXIS  
Objet du financement : VEHICULE UTILITAIRE ET MATERIELS  
Montant de votre projet : 18000 € HT

### Financement Moyen Long Terme :

Montant du financement sollicité	18000 €
Type de financement	Création/Installation/Reprise/Offre Goyave (*)
Durée de financement	60 mois
Dont période de différé partiel	12 mois
Taux d'intérêt annuel fixe	3,16 %
Périodicité	Mensuelle
Amortissement	Echéance constante
Montant de l'échéance (hors assurance) (**)	399.69 €
Montant des intérêts pendant la phase de différé (hors assurance)	47,40 €
Frais de dossier (hors garantie)	60 €

#### Commentaire :

En phase de différé : Remboursement du montant des intérêts soit 47.4€/mois

En Phase d'amortissement : Remboursement de l'échéance (capital + intérêts) soit 399.69€/mois

\* Offre réservée aux futurs professionnels, en phase de création ou de reprise d'entreprise. Prêt amortissable, d'une durée de 24 à 84 mois, sans frais de dossier, d'un montant maximum de 50 000€.

\*\* Hors période de différé et d'anticipation.

Le montant de la première échéance est indiquée à titre indicatif, et est susceptible de varier en fonction du montant du premier déblocage et de la date de prélèvement de la première échéance.

## Emprunt 3

Emprunteur : RAUD ALEXIS  
Objet du financement : MATERIELS IRRIGATION  
Montant de votre projet : 5000 € HT

### Financement Moyen Long Terme :

Montant du financement sollicité	5000 €
Type de financement	Création/Installation/Reprise/Offre Goyave (*)
Durée de financement	96 mois
Dont période de différé partiel	12 mois
Taux d'intérêt annuel fixe	3,38 %
Périodicité	Mensuelle
Amortissement	Echéance constante
Montant de l'échéance (hors assurance) (**)	66.93 €
Montant des intérêts pendant la phase de différé (hors assurance)	14,08 €
Frais de dossier (hors garantie)	60 €

#### Commentaire :

En phase de différé : Remboursement du montant des intérêts soit 14.08€/mois

En Phase d'amortissement : Remboursement de l'échéance (capital + intérêts) soit 66.93€/mois

\* Offre réservée aux futurs professionnels, en phase de création ou de reprise d'entreprise. Prêt amortissable, d'une durée de 24 à 84 mois, sans frais de dossier, d'un montant maximum de 50 000€.

\*\* Hors période de différé et d'anticipation.

Le montant de la première échéance est indiquée à titre indicatif, et est susceptible de varier en fonction du montant du premier déblocage et de la date de prélèvement de la première échéance.

\*\*\*

Dans le cadre de l'appel à projet « Quartier Fertile » dont Quimper Bretagne Occidentale a été lauréate, après avoir délibéré (7 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder une garantie d'emprunt de 50 % du montant du capital de chacun des emprunts (soit 50% de 35 000 € au total) contractés par M. Alexis Raud auprès du crédit agricole du Finistère ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette garantie.